



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Échouage d'algues sargasses aux Antilles : mesures de santé publique urgentes

Question écrite n° 2352

Texte de la question

M. Bruno Nestor Azerot rappelle à Mme la ministre des solidarités et de la santé que depuis le mois d'août 2014, les Antilles et la Guyane font face à des vagues successives d'échouages d'algues sargasses sur leur littoral. Malgré les moyens de nettoyage mis en œuvre localement par les collectivités locales, parfois avec le soutien de l'armée, ces algues ne cessent de s'échouer périodiquement et se décomposent sur place donc. Leur décomposition conduit à la production de sulfure d'hydrogène (H₂S) en masse, et potentiellement détecté à des concentrations très élevées. Les médecins locaux font de plus en plus de signalements liés aux effets sanitaires ressentis par la population exposée à l'H₂S. Les plaintes du public relatives aux problèmes d'odeurs augmentent également de façon notable. L'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES), constatant la réalité du phénomène, préconise dans son dernier rapport annuel le ramassage systématique sans attendre les algues échouées pour limiter la propagation dangereuse du sulfure d'hydrogène sur la santé. Mais les collectivités locales ont peu de moyens d'agir. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour protéger les travailleurs ou militaires chargés du ramassage, du transport et du traitement des algues, et ce qu'elle compte faire pour éviter les dangers de propagation du sulfure d'hydrogène vers la population, riveraine ou touristique.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Nestor Azerot](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2352

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5105

Question retirée le : 1er mai 2018 (Fin de mandat)